

Le 13 juin 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grosse Île tenue le 13 juin 2022 dans la salle de conférence municipale située au 1-006, chemin Jerry, Grosse Île, Québec. La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de la mairesse, Madame Diana-Joy Davies, et à laquelle il y a quorum.

Sont présentes:

Mairesse: Diana-Joy Davies

Conseillères: Kathy Burke
Johanne Clark
Nancy Clark
Katrina Keating

Greffière-trésorière adjointe: Maxine Matthews

Sont absentes:

Conseillères: Marlene Boudreau
Miranda Matthews

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

N2022-078-1 La mairesse, Diana-Joy Davies, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2022-079 Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Kathy Burke
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Approbation du procès-verbal
 - 1.4 Correspondance
 - 1.4.1 Affaires découlant de la correspondance
 - 1.4.1.1 Société d'Alzheimer Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine – Demande pour une contribution financière
2. Actes administratifs du conseil
 - 2.1 Rapports administratifs
 - 2.1.1 Approbation des comptes à payer
 - 2.1.2 Rapport de la mairesse – Faits saillants sur le rapport financier 2021 et le rapport du vérificateur externe
 - 2.1.3 Programme F.A.I.R. 2022 – 2023 – Embauche du journalier

- 2.1.3 Communauté Maritime – Dossiers régionaux –
Mise à jour
3. Actes législatifs du conseil
 - 3.1 Rapport sur la formation obligatoire des élus municipaux
 - 3.2 Offre d'emploi – Inspecteur (trice) municipal (e) –
Technicien (ne) en travaux publics
 - 3.3 Étude de sécurité routière – Secteur Old Harry
 - 3.4 Congrès annuel de la FQM
 - 3.5 Camions-restaurant
4. Affaires diverses
5. Période de questions
6. Clôture de la séance

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 mai 2022.

R2022-080

Sur une proposition de Johanne Clark
Appuyée par Katrina Keating
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

D' le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 mai 2022.

CORRESPONDANCE

N2022-081

Les membres du conseil ont obtenue une copie de la liste de correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire ; les membres du conseil en ont pris connaissance. La mairesse passe en revue les points inscrits à la liste et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

AFFAIRES DÉCOULANT DE LA CORRESPONDANCE

SOCIÉTÉ D'ALZHEIMER GASPÉSIE/ÎLES-DE-LA-MADELEINE – DEMANDE POUR UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Grosse Île dispose d'une politique concernant les dons depuis sa reconstitution en 2006, laquelle précise que la Municipalité ne fait pas de dons;

EN CONSÉQUENCE

R2022-082

Sur une proposition de Kathy Burke
Appuyée par Katrina Keating
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE la demande de don soumise par la Société d'Alzheimer Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine soit, par la présente, refusée.

RAPPORTS ADMINISTRATIFS

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

R2022-083

Sur une proposition de Katrina Keating
Appuyée par Johanne Clark

Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

D'approuver le paiement des comptes pour le mois se terminant le 31 mai 2022 au montant de 69, 122.90\$. Cette liste est déposée au registre des comptes à payer.

**RAPPORT DE LA MAIRESSE
FAITS SAILLANTS SUR LE RAPPORT FINANCIER 2021 ET
LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

R2022-084

Sur une proposition de Johanne Clark
Appuyée par Kathy Burke
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE les membres du conseil reconnaissent le dépôt du rapport annuel de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier 2021 et le rapport du vérificateur externe, conformément à l'Article 176.2.2 du Code municipal du Québec. Ce rapport sera distribué aux citoyens du territoire de la Municipalité de Grosse Île via Postes Canada et sera également affiché sur le site web de la Municipalité (www.mungi.ca).

**PROGRAMME F.A.I.R. 2022-2023
EMBAUCHE DU JOURNALIER**

ATTENDU QU' une seule candidature a été reçue à la suite de l'affichage d'une offre d'emploi dans le cadre du Programme F.A.I.R. 2022-2023;

EN CONSÉQUENCE

R2022-085

Sur une proposition de Kathy Burke
Appuyée par Nancy Clark
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE Ryan Flynn soit embauché à titre de journalier dans le cadre du programme F.A.I.R. 2022-2023 pour une période de 14 semaines, à raison de 40 heures par semaine, avec un salaire de 20.61\$ de l'heure, débutant le 14 juin 2022 et terminant le 17 septembre 2022. Ryan Flynn travaillera aux infrastructures municipales situées à Old Harry.

**COMMUNAUTÉ MARITIME – DOSSIERS RÉGIONAUX
MISE À JOUR**

N2022-086

La mairesse, Diana-Joy Davies, passe en revue les points inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine qui a eue lieu mardi le 10 mai 2022 et a présenté sa mise à jour aux membres du conseil en conséquence.

- Une demande d'aide financière sera déposée auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme *Caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial* puisqu'un inventaire de patrimoine immobilier sur le territoire doit être adopté par la Communauté maritime d'ici 2026.

ACTES LÉGISLATIFS DU CONSEIL

RAPPORT SUR LA FORMATION OBLIGATOIRE DES ÉLUS

ATTENDU QUE conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LEDMM), tout membre d'un conseil d'une municipalité doit, dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

ATTENDU QUE tous les élus municipaux doivent, dans les 30 jours de leur participation à la formation obligatoire en éthique, déclarer celle-ci au greffier ou au greffier-trésorier de la municipalité, qui en fait rapport au conseil;

EN CONSÉQUENCE

R2022-087

Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Kathy Burke
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Grosse Île prennent acte du dépôt du rapport sur la formation obligatoire des élus par la Greffière-trésorière adjointe, Maxine Matthews.

OFFRE D'EMPLOI INSPECTEUR (TRICE) MUNICIPAL (E) – TECHNICIEN (NE) EN TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE la Directrice générale-Greffière-trésorière, Janice Turnbull, occupe le poste d'inspectrice municipale depuis juillet 2015;

ATTENDU QUE cela devait être sur une base temporaire;

ATTENDU QUE la Directrice générale-Greffière-trésorière a informé la mairesse et les membres du conseil qu'elle ne peut plus assumer la charge de travail des deux postes et sera donc incapable d'exercer les fonctions d'inspectrice municipale à son retour au travail;

EN CONSÉQUENCE

R2022-088

Sur une proposition de Katrina Keating
Appuyée par Kathy Burke
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE la Greffière-trésorière adjointe, Maxine Matthews, soit autorisée à afficher une offre d'emploi, interne/externe, afin d'embaucher un(e) Inspecteur (trice) municipal (e) – Technicien (ne) en travaux publics, statut saisonnier (minimum de 20 semaines par année).

QUE la Greffière-trésorière adjointe, Maxine Matthews, soit autorisée à effectuer le processus de sélection, si nécessaire, afin d'embaucher ledit (ladite) inspecteur (trice) municipal(e) – technicien (ne) en travaux publics.

ÉTUDE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SECTEUR OLD HARRY

- ATTENDU QUE** le secteur de la Route 199 s'étendant de la zone communément appelée « *The Inside Ridge* » jusqu'à la limite du village de Grande-Entrée, soit une distance de 2.5 km, a de multiples petites collines et courbes entraînant une visibilité réduite pour les automobilistes;
- ATTENDU QUE** la zone connue comme « *le coin à Old Harry* » a une courbe de 90 degrés et a été le site de plusieurs accidents de la route, notamment pendant la saison hivernale;
- ATTENDU QU'** en sortant des sites commerciaux et publics tels que le Conseil pour les Anglophones Madeleinots (CAMI), La Maison du Potier, la halte routière de Seacow Path, l'Exposition de St. Peter's-by-the-Sea et Les Fibres de Verre Madelinot, la visibilité est réduite sur la circulation venant en sens inverse;
- ATTENDU QU'** en sortant des chemins municipaux Seacow, Arthur et Sandcove sur la Route 199, la visibilité est réduite;
- ATTENDU QU'** en sortant des propriétés privées du 898-1, 898-2, 900, 904 et 908 sur la Route 199, la visibilité est également réduite;

EN CONSÉQUENCE

R2022-089

Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Katrina Keating
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE la Municipalité de Grosse Île transmette une demande au ministère des Transports afin de demander la réalisation d'une étude de sécurité routière sur le secteur de la Route 199 à partir de la zone communément appelée « *The Inside Ridge* » jusqu'à la limite du village de Grande-Entrée, soit une distance de 2.5 km, afin de déterminer si des améliorations routières peuvent être apportées pour améliorer la visibilité des automobilistes.

CONGRÈS ANNUEL DE LA FQM

R2022-090

Sur une proposition de Kathy Burke
Appuyée par Nancy Clark
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE la mairesse, Diana-Joy Davies, et la conseillère, Johanne Clark, soient, par la présente, autorisées à participer au congrès annuel de la FQM qui se tiendra du 22 au 24 septembre 2022 au Palais des congrès à Montréal.

CAMIONS-RESTAURANTS

N2022-091

REPORTÉ

PÉRIODE DE QUESTION

N2022-092 Aucun membre du public n'est présent.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

R2022-093 Sur une proposition de Johanne Clark, la séance est levée à 20h15.

Diana-Joy Davies
Mairesse

Maxine Matthews
Greffière-trésorière adjointe